



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CEI

Question écrite n° 56673

Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur les relations commerciales internationales de la France vis-à-vis de la CEI. En effet, il s'avère qu'à l'heure actuelle la part des échanges au niveau de l'OCDE avec la Russie n'excède pas 7 p 100. Ce chiffre, relativement faible en comparaison avec nos pays voisins, ne reflète pas pour autant le manque de volonté des entreprises françaises d'établir des courants d'affaires avec la CEI. À ce titre, dans le Haut-Rhin, département particulièrement dynamique, son comité d'expansion se propose d'établir des contacts et d'organiser à terme un soutien logistique sur place. Il a également l'intention de mettre en place des missions de prospection permettant ainsi à de nombreux chefs d'entreprise de trouver sur place les moyens d'aborder le marché de ce pays. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin d'encourager de tels échanges commerciaux avec la CEI.

Texte de la réponse

Reponse. - Le volume des échanges entre la France et l'ensemble des pays de l'Est est passé de 1998 à 1991 de 50 milliards de francs à 56 milliards de francs, nos exportations croissant de 12 p 100 et nos importations de 10 p 100. Cette faible augmentation recèle en fait un double mouvement : un net recul avec l'ex-URSS compte tenu de la situation économique de ce pays ; une progression sensible avec les pays d'Europe centrale et orientale. Avec ces derniers pays, nos exportations croissent entre 1988 et 1991 de 60 p 100, passant de 10 milliards de francs à 16 milliards de francs. Phénomène plus remarquable encore, avec les trois pays les plus avancés de la zone (Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie), nos exportations pendant la même période ont augmenté de 90 p 100. La situation n'est malheureusement pas aussi satisfaisante avec les pays de la CEI. Nous conservons un fort déficit commercial (9 milliards de francs en 1991) qui a tendance à s'aggraver en raison de la chute des exportations (- 7,6 p 100 sur les 4 premiers mois de 1992). Ce phénomène s'explique par la situation économique de ces pays et s'observe aussi dans les relations commerciales entre la CEI et les autres pays de l'OCDE. Pour essayer d'y remédier, l'effort financier de la France vis-à-vis de l'ex-URSS a été particulièrement important : les crédits accordés sur un plan strictement bilatéral se sont élevés depuis octobre 1990 à plus de 13 milliards de francs. Il convient d'y ajouter l'effort en matière de restructuration de dette (3 milliards de francs) ainsi que la part française dans les financements communautaires (4 milliards de francs). Au total, notre effort financier vis-à-vis de l'ex-URSS s'élève donc à 20 milliards de francs et nous place, en terme de concours financiers réellement déboursés, au second rang des pays de la CEE, derrière l'Allemagne, et au troisième rang des pays de l'OCDE, derrière ce même pays et les États-Unis. Ainsi en 1992, le Gouvernement a décidé la mise en place de lignes de crédits garanties sur la Russie (2 milliards de francs pour des céréales, 200 millions de francs pour la viande, 1,5 milliard de francs pour des biens industriels) et sur l'Ukraine (500 millions de francs). Pour les opérations de commerce courant, la Coface a agréé tant en Russie qu'en Ukraine de nouvelles banques locales. Il a de plus été créé un fonds doté de 120 millions de francs pour favoriser l'intervention d'opérateurs français à toutes les étapes des restructurations industrielles et financières. Les entreprises peuvent faire appel dans leurs demandes exploratoires aux différentes formes de l'assurance

prospection prévues par la Coface, dont le régime a été spécialement aménagé sur les pays de l'Europe de l'Est afin d'améliorer leurs garanties. Enfin, pour soutenir le développement de la présence de nos entreprises, de nouveaux postes d'expansion économique ont été créés. Nous disposons à Moscou d'un poste d'expansion économique très solide, auquel est rattaché le poste de Saint-Petersbourg. Trois antennes sont en voie de création à Ekaterinenbourg, Novosibirsk et Vladivostok. Trois postes fonctionnent, enfin, depuis le début de l'année 1992, auprès de nos ambassades à Kiev, Alma-Ata et Minsk.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56673

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1877